RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00246
Numéro SIREN : 835 120 122
Nom ou dénomination : ABDT

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2021 sous le numéro de dépôt 830

ABDT
SAS au capital de 1 500,00 €
Siège social : C/o TOP SECRÉTARIAT
24 Avenue de Lattre de Tassigny 83120 Sainte-Maxime
Siret n° 835 120 122 00014 – Code APE 6831Z
RCS de Fréjus

AGE du 3 février 2021
Constatation des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

L'an deux mille vingt et un,
SAINTE-MAXIME, le 3 février
A 10h00

Est présente :

Madame Jeyna FIORITI, associée unique et Présidente, demeurant 203, Avenue des Collines 83700 SAINT-RAPHAEL. 100 % du capital-100 % des droits de vote

Rappelle qu'elle est appelée à statuer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

- Constatation que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et décision de la poursuite de l'activité de la Société.
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

- **Première résolution**

L'Assemblée constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 30 septembre 2019 en date du 25 mars 2020, qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

- **Deuxième résolution**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

De tout ce que dessus, il a été dressé sur place le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et répertorié sur le registre d'assemblées générales.

Madame Jeyna FIORITI
Associée unique et Présidente

